

REGLEMENT PARTICULIER COUPE DE LA LIGUE SENIORS MASCULIN et FEMININ

Art.1 CHALLENGE ET RECOMPENSES

La Coupe de la Ligue est dotée d'une Coupe remise en jeu chaque saison. La Coupe est remise après la Finale.

Les vainqueurs de cette coupe doivent restitués le trophée à la LRHB 2 mois avant la finale.

En cas de perte ou détérioration de la coupe une amende de 500 euros sera appliquée.

En cas de non-paiement de cette amende le club est exclu de la compétition jusqu'à le paiement de cette dette.

Art.2 ENGAGEMENT

La participation est réservée aux joueurs de + 16ans et aux joueuses de +15ans.

Les 6 équipes participant à la Poule des AS + les 2 premiers(ères) équipes au classement de la Poule de Relégation (soit 8 équipes).

Le frais de participation est de 200 euros pour chaque club.

Art.3 Quarts de Finales et Demi-Finales

Les Quarts de Finales se dérouleront selon le classement du championnat à la fin de la première phase.

Match 1 : 1 / 8

Match 2 : 2 / 7

Match 3 : 3 / 6

Match 4 : 4 / 5

Les Demi-Finales se dérouleront selon la formule ci-dessous

Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 4

Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 3

Art.4 FORMULE

Les rencontres se joueront en week-end sauf cas exceptionnelle.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain désigné par la COC.

Chaque équipe a droit à 14 joueurs sur la feuille de match.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire de 2x30 min une prolongation type

MORT SUBITE sera jouée sur une durée de 10 minutes.

(L'équipe qui marque le premier but est déclaré vainqueur), si toujours égalité à l'issu des 10 minutes application règlement tir aux buts.

En cas de carton rouge avec rapport d'arbitre une commission sera mise en place avant les rencontres prochaines. Cette commission sera représentée et présidée par un élu de la LRHB, d'un représentant du corps arbitral et d'un représentant d'un club.

Le vainqueur participe à la Coupe de l'Océan Indien sauf si ce dernier remporte le championnat dans la même saison sportive.

Art.5 ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage seront à la charge des clubs.
En cas d'absence d'arbitre application du code CTA.

Art.6 RECETTES

Les recettes seront gérées par la LRHB en cas d'entrée payante.
Le tarif des entrées payantes sera fixé par la LRHB.

Art.7 FORFAIT

Le club est pénalisé d'une amende plus les frais occasionnés en cas de déplacement de l'équipe adverse.
En cas de forfait le club ne pourra pas participer à ce trophée l'année suivante et sera sanctionnée d'une amende de 500 €.